# éCOLE lOUIS-hIPPOLYTE-lAFONTAINE

# rAPPORT ANNUEL 2021-2022

OBJECTIF DU DOCUMENT

La Loi sur l’instruction publique (LIP) oblige les établissements scolaires à rendre des comptes aux parents de leurs élèves et à la communauté. Le rapport annuel des écoles et des centres est le plus important des outils de reddition de comptes utilisés par les établissements.

L’article 82 de la LIP prévoit que le conseil d’établissement (CE) doit préparer et adopter un rapport annuel contenant un bilan de ses activités.

Par ailleurs, la LIP prévoit aux articles 74, 75 et 83 que le conseil d’établissement adopte le projet éducatif de l’école, voit à sa réalisation et procède à son évaluation. Le conseil d’établissement informe annuellement les parents ainsi que la communauté que dessert l’école des services qu’elle offre et leur rend compte de leur qualité.

De plus, l’article 83.1 de la LIP impose au conseil d’établissement de procéder annuellement à l’évaluation des résultats de l’école au regard de la lutte contre l’intimidation et la violence.

Le présent document vise à fournir aux établissements des éléments d’informations utiles pour les guider dans la préparation et l’élaboration des rapports annuels. Il propose notamment quelques éléments qui devraient faciliter le travail des auteurs. De plus, il indique la date limite à laquelle les rapports doivent être complétés et les moyens de diffusion.

CADRE LÉGAL

[Version à jour le 15 juin 2020] Art. 74 « Le conseil d’établissement analyse la situation de l’école, principalement les besoins des élèves, les enjeux liés à la réussite éducative ainsi que les caractéristiques et les attentes de la communauté qu’elle dessert. Sur la base de cette analyse et en tenant compte du plan d’engagement vers la réussite du centre de services scolaire, il adopte le projet éducatif de l’école, voit à sa réalisation et procède à son évaluation selon la périodicité qui y est prévue.

Chacune de ces étapes s’effectue en concertation avec les différents acteurs intéressés par l’école et la réussite éducative. À cette fin, le conseil d’établissement favorise la participation des élèves, des parents, des enseignants, des autres membres du personnel de l’école et de représentants de la communauté et du centre de services scolaire. ».

[Version à jour le 15 juin 2020] Art. 75 « Le conseil d’établissement transmet au centre de services scolaire le projet éducatif de l’école et le rend public dans les 30 jours suivant cette transmission. Il rend également publique l’évaluation du projet éducatif de l’école.

Le projet éducatif et son évaluation sont communiqués aux parents et aux membres du personnel de l’école. Le projet éducatif prend effet le jour de sa publication. » [Version à jour le 15 juin 2020] Art. 82 « Le conseil d’établissement prépare et adopte un rapport annuel contenant un bilan de ses activités et en transmet une copie au centre de services scolaire ».

Art. 83 « Le conseil d’établissement informe annuellement les parents ainsi que la communauté que dessert l’école des services qu’elle offre et leur rend compte de leur qualité. Art. 83.1 « Le conseil d’établissement procède annuellement à l’évaluation des résultats de l’école au regard de la lutte contre l’intimidation et la violence.

Un document faisant état de cette évaluation est distribué aux parents, aux membres du personnel de l’école et au protecteur de l’élève. »

Art. 457.4 « Le ministre peut, par règlement, rendre obligatoire l’élaboration, par le centre de services scolaire, de documents visant à informer la population de son territoire sur ses activités ou son administration.

Le ministre peut également établir des règles concernant la publication ou la diffusion, par le centre de services scolaire, de tout type de document qu’il détermine. Ces règles peuvent notamment prévoir le délai dans lequel cette publication ou cette diffusion doit être effectuée ainsi que les modalités applicables. »

[Nouvel article en vigueur le 1er juillet 2020] Art. 457.6 « Le ministre peut, par règlement, prévoir les renseignements que doit contenir le rapport annuel d’un centre de services scolaire ou d’un conseil d’établissement ainsi que la forme de ce rapport. »

[Version à jour le 15 juin 2020] Art. 220 « Le centre de services scolaire prépare un rapport annuel conformément aux dispositions du règlement pris en vertu de l’article 457.6 afin de rendre compte à la population de son territoire de la réalisation de son plan d’engagement vers la réussite et des résultats obtenus en fonction des objectifs et des cibles qu’il comporte. (…) ».

ENIVIRONNEMENT EXTERNE

L’école Louis-Hippolyte-Lafontaine a établi des partenariats avec plusieurs organismes de la communauté :

* Le [CISSS-Montérégie Est](http://santeme.quebec/), pour les services de l’infirmière scolaire et le Programme national de santé publique (PNSP);
* Les CPE de Boucherville, pour le dépistage préventif des élèves à risque;
* La [Maison des Jeunes](http://www.mdjboucherville.ca/) pour les cours de gardiens avertis;
* Le [Service de police de l’agglomération de Longueuil](https://www.longueuil.quebec/fr/police) (policière communautaire disponible);
* Le [Réseau de transport de Longueuil](http://www.rtl-longueuil.qc.ca/);
* Le [Centre d’Entraide de Boucherville](http://www.cabboucherville.ca/);
* Le [Centre d’Action Bénévole de Boucherville](http://www.cabboucherville.ca/);
* La [Maison des Enfants de la Montérégie](http://mdevarennes.org/) (conférence pour les parents);
* La [Caisse Populaire de Boucherville](https://www.desjardins.com/fr/votre_caisse/accueil.jsp?transit=81530329);
* La [Bibliothèque municipale de Boucherville](https://www.trottibus.ca/);
* [La Ville de Boucherville](https://boucherville.ca/).

L’école travaille en partenariat avec le CISSS-Montérégie Est, notamment pour les services de l’infirmière scolaire et le [Programme national de santé publique](http://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/document-001565/) (PNSP). Un partenariat entre l’école et les CPE est également développé afin de faire la prévention et le dépistage de certains cas. L’école a également développé un partenariat avec la maison des jeunes pour les cours de gardiens avertis et des activités organisées lors de la plage-horaire du service de garde.

Nous sommes également en partenariat avec le Réseau de transport de Longueuil, le Centre d’entraide de Boucherville et la Maison des enfants de la Montérégie.

Finalement, l’école travaille également en partenariat avec la Caisse Populaire des Patriotes et la Bibliothèque municipale de Boucherville.

[L’école Louis-Hippolyte-Lafontaine](http://lhl.csp.qc.ca/), située dans un quartier résidentiel du secteur Est de Boucherville, se partage la clientèle de la ville avec 6 autres écoles primaires. Elle est située sur la rue Benjamin-Loiseau à Boucherville, une municipalité de 41 675 habitants.

Dans la population bouchervilloise des 25-64 ans, 72,4% des personnes détiennent un diplôme d’étude collégiales ou universitaires. Le revenu moyen des ménages de la municipalité avant impôt est de 151 659 $.

À Boucherville, 7,3% de la population détient un statut d’immigrant. Dans les foyers, 94,3% de la population parle majoritairement en français contre 0,5% en anglais. De plus, 2% des habitants de la ville parlent une autre langue que le français ou l’anglais.

Selon, les prévisions ministérielles, la clientèle scolaire de la ville de Boucherville est en légère décroissance sur les cinq prochaines années. Cependant, au cours des dernières années, nous constatons que la clientèle est en réalité légèrement plus élevée que les prévisions.

ENVIRONNEMENT INTERNE

L’école accueille 315 élèves répartis en deux classes par niveau, du préscolaire à la sixième année. Nous avons 136 inscriptions au transport scolaire. Le milieu socio-économique de l’école est composé de familles aisées et scolarisées ce qui nous classe au rang décile 1 selon la définition du ministère de l’Éducation.

Le personnel de l’école est composé d’une directrice, de 15 enseignants, une orthopédagogue (4 jours/sem.), de 4 spécialistes : deux en éducation physique, un en anglais et un en musique et de 3 préposées aux élèves handicapés.

Les élèves peuvent compter également sur une équipe de professionnels dont une psychoéducatrice à 1 j/semaine, une orthophoniste à 1 j/semaine, une psychologue à 1 j/semaine de décembre à juin et 1 technicienne éducatrice spécialisée à 35 h/semaine et une autre à 15 h/semaine de février à juin. Celle-ci fait le suivi de 36 plans d’intervention.

Les services de soutien sont assurés par une secrétaire, 2 concierges de jour et un autre de soir.

Notre service de garde, La Farandole, accueille 134 élèves réguliers et 153 élèves dîneurs cette année.  Ces derniers sont encadrés par 15 éducatrices et une technicienne.

Le service de traiteur a été offert aux élèves par « [Les petits chefs](http://lespetitschefssa.com/)».

# rapport annuel de l’école

# évaluation du projet éducatif

|  |  |
| --- | --- |
| Notre mission : | L’ÉCOLE A POUR MISSION, DANS LE RESPECT DU PRINCIPE DE L’ÉGALITÉ DES CHANCES, D’INSTRUIRE, DE SOCIALISER ET DE QUALIFIER LES ÉLÈVES, TOUT EN LES RENDANT APTES À ENTREPRENDRE ET À RÉUSSIR UN PARCOURS SCOLAIRE. |
| Notre vision : | À L’ÉCOLE, RESPECT, ENTRAIDE ET PLAISIR NOUS FONT GRANDIR**.** |
| Nos valeurs : | RESPECT – ENTRAIDE - PLAISIR |

## résumé global

Légende : Action requise À surveiller En voie de réalisation Tendance : 🡩 : Amélioration 🡪 : Aucune amélioration significative 🡫 : Régression

|  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| Orientation | Objectif | Indicateur | Situation initiale | Situation actuelle[[1]](#endnote-1) | Évaluation | Tendance | Modification au Plan d’action pour la prochaine année pour poursuivre sur la bonne voie ou pour redresser la situation |
| Orientation 1  Soutenir chaque élève dans l’atteinte de de son plein potentiel. | Objectif 1.1  D’ici 2022, améliorer la lecture des élèves en se basant sur un test de fluidité en lecture (vitesse, exactitude). | Pourcentage d’élèves qui ont réussi le test de fluidité en lecture (vitesse, exactitude) | En 1re année, nous avons remarqué que le nombre d’élèves en réussite est considérablement inférieur à celui de l’ensemble des élèves de la CSP en lecture. En 2e et 3e année, les proportions des filles et des garçons dont les résultats sont inférieurs à 70 % en lecture sont inférieurs à l’ensemble des élèves de la CSP. | En 1re année, 69% ont réussi le test de fluidité de 40 à 50 mots/minute.  En 2e année, 87% ont réussi le test de fluidité de 75 mots/minute.  En 3e année, 85% ont réussi le test de fluidité de 100 mots/minute. |  | 🡪 | Poursuivre sur la bonne voie  Cible : 85 % des élèves qui atteignent les exigences de leur niveau en fluidité dans les classes de la 1re année.  86 % des élèves qui atteignent les exigences de leur niveau en fluidité dans les classes de la 2e année.  87 % des élèves qui atteignent les exigences de leur niveau en fluidité dans les classes de la 3e année. |
| Objectif 1.2  D’ici 2022, augmenter d’au moins 3 % le taux de réussite des élèves en lecture de 1re à 3e année. | Taux de réussite des élèves à la note finale de lecture dans leur bulletin | 7 élèves de la 1ère à la 3e année sont échec ou à risque, 94 % des élèves sont en réussite. | 7 élèves (6 % en échec) de la 1re à la 3e année sont échec ou à risque, 94 % d'élèves sont en réussite. |  | 🡩 | Poursuivre sur la bonne voie  Cible : Augmenter le taux de réussite des élèves 1re à 3e année à 97 %. |
| Orientation 2  Évoluer de façon continue par la mise en place de meilleures pratiques. | Objectif 2.1  D’ici 2022, augmenter la fréquence des rencontres entre les enseignants (cycle et inter-cycle) en assurant une continuité des pratiques pédagogiques et évaluatives basées sur des pratiques probantes. | Augmentation du nombre de rencontres | Nous avions planifié 10 rencontres/cycle par année. Celles-ci ne sont pas toujours respectées. | L’assemblée générale de tout le personnel a eu lieu en début d’année lors des journées pédagogiques.  Les rencontres/cycle ont eu lieu de façon informelle entre les enseignants. Il serait intéressant de mettre à l’ordre du jour différents sujets l’an prochain avec la collaboration des conseillers pédagogiques : pratiques pédagogiques probantes, lectures interactives, entretiens de lecture, journal de lecture, promotion d’auteurs, enseignement de stratégies explicites, etc. |  | 🡪 | Poursuivre sur la bonne voie  Fait en 5e et 6e année |
| Objectif 2.2  Augmenter les échanges entre le personnel des services éducatifs complémentaires, le personnel de soutien et les enseignants. | Augmentation du nombre de rencontres | Il n’existe présentement aucune rencontre fixe à l’horaire permettant des échanges entre le personnel des services éducatifs complémentaires, le personnel de soutien et les enseignants. | Il est important de remettre le portrait de chacune des classes aux intervenants concernés en début d’année et de favoriser une rencontre avec les services complémentaires et le titulaire à l’automne pour faire le point sur les enjeux reliés aux élèves.  Il faut établir des moments d’échanges plus formels avec les spécialistes pour discuter des portraits de classe. |  | 🡪 | Les services complémentaires sont en lien avec les éducatrices demandant un soutien. Les services complémentaires offrent des rencontres aux spécialistes (rencontre de cas d’élève) |
| Orientation 3  Assurer un milieu de vie ouvert, stimulant, sain et sécuritaire pour chaque élève. | Objectif 3.1  D’ici 2022, augmenter le sentiment de sécurité des élèves dans la cour d’école. | Le pourcentage des élèves qui se sentent en sécurité dans les différentes zones de l’école suite au sondage administré à l’école en mai 2018. | Présentement, 89 % des élèves de l’école se sentent en sécurité dans les différentes zones de l’école. | Nous sommes encore à la recherche d’un programme d’intervention universel pour améliorer les habiletés sociales des élèves. Cependant, des actions concrètes ont été posés par l’équipe pour accompagner certains élèves plus vulnérables : rencontres avec la technicienne en éducation spécialisée ou la psychoéducatrice (via TEAMS), ateliers sur les habiletés sociales, plans d’intervention, etc. |  | 🡪 | Le mode de vie qui est présentement en élaboration répondra en partie.  Revoir le plan de lutte et de l’intimidation |

1. [↑](#endnote-ref-1)